



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 71/2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 27 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 Décembre 2018.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, ZAMBONI, LIAN, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, SEIB-TAUPIN, JOUET, DELON, MARTIN.

PROCURATIONS

M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
Mme LLOUBERES	à	M. SANCHEZ
M. CASTAING	à	Mme GONZALEZ
M. FERTE J.	à	Mme SEIB-TAUPIN.
Mme FERTE S.	à	Mme JOUET

ABSENTE EXCUSÉE : Mme LE GUIRIEC.

ABSENTS : Mme GARBIN.

SECRETAIRE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - Effacement de réseau de télécommunication situé chemin de Peyrelong -
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

L'avant-projet sommaire du SDEHG de l'effacement de réseau de télécommunication situé chemin de Peyrelong a été validé par le Conseil Municipal en date du 28 juin 2018 par la délibération n°51/2018.

Madame le Maire indique que la commune peut solliciter l'aide du Conseil Départemental pour ces travaux.

En phase avant-projet sommaire (APS), les estimations de travaux sont portées à 38 500 € HT.

Les frais d'étude et d'ingénierie ne sont pas pris en charge.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 27

Voix Contre : 0

Abstention : 0

➤ De solliciter l'aide du Conseil Départemental pour aider la commune dans cet investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2018

Le Maire,

Lysiane MAUREL

